Département de la l'Ille et Vilaine

RANNEE

Route de Rannée

Vente par LELIEVRE

LELIEVRE

Le référent immobilier

Projet de Lotissement

Secteur de la Sallerie

PLAN DE VENTE

LOT N° 22

Superficie : 405 m² env.

PLAN PROVISOIRE

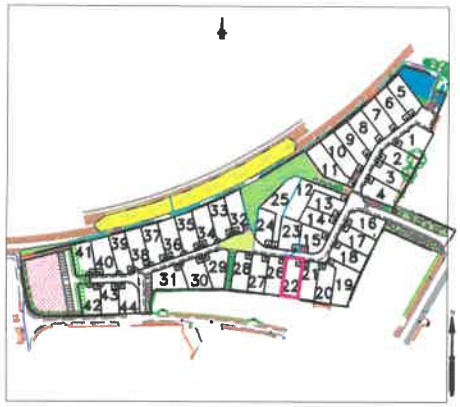

Plan général du lotissement - sans échelle

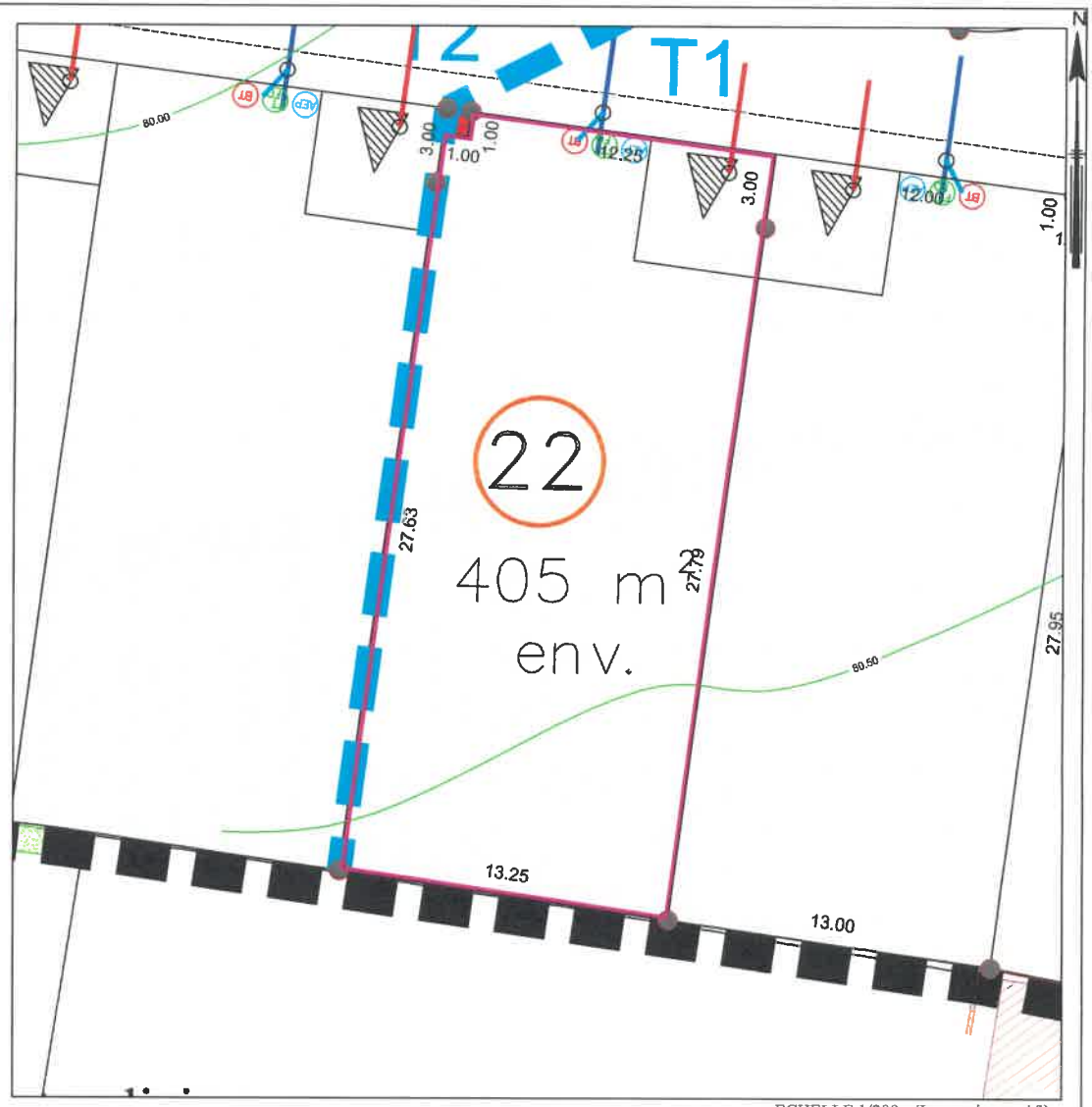

ECHELLE 1/200 - (Impression en A3)

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- Périmètre du lotissement
- Limite tranches de travaux
- Surfaces cessibles
- Chaussée
- Trottoir et alvéole conteneurs
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Espaces verts
- Placette verte (OAP), traitement de surface à définir avec la Commune
- Bande laissée en attente, liaison automobile envisageable à terme (OAP)
- Sente enherbée
- Encoche pour implantation candélabre, positionné en dehors du lot (position pouvant être ajustée en phase travaux)
- Sente enherbée largeur 3.50m min. à compter du pied du merlon (tranchée drainante à créer ou en remplacement du fossé)
- Merlon planté à créer (par le lotisseur)
- Création de servitude de passage de réseaux EU existant Zone Non-aedificandi hors travaux de clôture
- Haie bocagère plantée en domaine privé, à la charge de l'acquéreur (3.00m) Zone non aedificandi hors travaux de clôtures
- Cheminement piéton traversant l'îlot, à la charge de l'acquéreur (position à titre indicatif, largeur 2.00m minimum)
- Haie arbustive à la charge des acquéreurs (largeur 1.00m)
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5.00m minimum/6.00m maximum x 5.00m de profondeur minimum
- Arbres projetés (position et nombre donnés à titre indicatif)
- Sens de circulation des véhicules
- Emplacement projeté pour le transformateur électrique HT/BT (à confirmer par ENEDIS)
- Lots pour lesquels le raccordement gravitaire au réseau d'eaux usées peut être contraint (se référer au PA8a)
- Puits d'infiltration de 2m³, imposé à l'acquéreur, avec surverse aérienne vers tranchée drainante/bassin
- Puits d'infiltration de 2m³, imposé à l'acquéreur, avec surverse intégrés dans canalisation EP
- Puits d'infiltration de 2m³, imposé à l'acquéreur, avec surverse aérienne vers chaussée
- Puits d'infiltration de 10m³, imposé à l'acquéreur, avec surverse aérienne vers tranchée drainante

LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE

29.00 :cote périmétrique approximative

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- Courbe de niveau Avant travaux VRD

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Coffrets électriques
- Regard téléphonique et fibre optique
- Citerneau d'eau potable
- Branchement individuel Eaux Usées existant
- vers Puisard>> / vers Drain>> Branchement individuel pour récupération des drains périphériques et surverse puisard
- Branchement individuel pour récupération du drainage des fondations des constructions
- Rejets en aérien de la surverse des puisards imposés Eaux Pluviales existant

Nota:
Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.

Dressé le 30 janvier 2023 par:

kaligeo

Géomètres-Experts Fonciers

Dossier 21112

Réalisé par : BL